

Établissement : ETTIC Ile-De-France | Agence de Val-D'Europe

Association : Ettic Ile-de-France

77700 Serris

Publiée le 20 mars 2024

Directeur de Territoire - F/H - Territoire Hautefeuille - Val d'Europe

Intitulé

Directeur de Territoire / de Pôle à Serris (77700)

Offre proposée par

ETTIC Ile-De-France | Agence de Val-D'Europe

Contrat(s)

Contrat à Durée Indéterminée

Date de début

Dès que possible

Lettre de motivation obligatoire

Non

Profil recherché

· Bac +5 : CAFDES, Master 2 Management des structures sociales, médicosociales et solidaires ou équivalent. · Vous justifiez obligatoirement d'une expérience de 5 ans minimum sur un poste de direction d'établissement médico-social dans le champ du handicap (type FAM ou MAS) et de préférence d'une direction d'un pôle médico-social ou similaire. · Vous avez une bonne connaissance du secteur associatif et des politiques publiques en faveur des personnes en situation de handicap. · Vous avez une pratique de l'accompagnement de personnes présentant des troubles psychiatriques, de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou syndromes apparentés, ou de lésions cérébrales acquises.

Informations complémentaires

L'association, engagée auprès des personnes et adultes en situation de handicap mental et psychique, employant 1000 salariés et gérant 28 établissements et services médico-sociaux, recrute pour son Territoire d'Hautefeuille - Val d'Europe composé de 3 Établissements et services .

Missions

Dans le respect des valeurs et du projet associatif de l'association, par délégation et sous l'autorité du directeur général :

- Il est membre du Comité des directeurs de Territoire (CODIT) et contribue à la réflexion stratégique de l'Association.**
- Il pilote la promotion et le déploiement du projet associatif sur le territoire ; il élabore, conduit et évalue les actions prévues dans le projet associatif pour lesquelles il est pilote ou acteur direct.**
- En s'appuyant notamment sur la démarche qualité de l'Association, il crée les conditions d'une amélioration continue des actions menées et s'assure de la bienveillance des personnes accueillies.**
- Il garantit les conditions d'exercices des responsabilités des directeurs d'établissement et/ou de service de son territoire en s'assurant du respect des valeurs et principes définis par l'Association privilégiant en particulier le respect de la personne et la « bienveillance managériale ».**
- Il coordonne les aspects du développement et de l'évolution des projets d'établissements de son territoire, en cohérence avec le projet associatif.**
- Il est garant sur son territoire, de la qualité des prestations, de l'optimisation des ressources, du respect des budgets, de l'application des procédures internes et du respect de la réglementation en vigueur.**
- En collaboration avec les différentes directions du Siège, il assure le suivi des établissements et de son territoire, il apporte aide, soutien et accompagnement aux directeurs d'établissements, évalue et contrôle leur activité.**
- Il développe des synergies et mutualisation entre les établissements de son territoire.**
- Il représente ou organise la représentation de l'Association dans toutes les instances politiques et techniques de son territoire, il est l'interlocuteur des organismes de tarification en coordination avec les directeurs d'établissement.**
- Il assure une mission prospective de développement en lien avec le DG et facilite le cas échéant l'intégration de nouveaux établissements et services issus du développement externe de l'Association.**